CERTIFICAT DE CONFORMITE – VEHICULE PRÊT A L'EMPLOI

E Ø2-5

Nous soussignés AMC CASTERA, BP 128 – ZI de Barbet, 33350 CASTILLON-LA-BATAILLE, constructeur, certifions que le véhicule livré prêt à l'emploi :

(2) Dénomination :

(D1)	Marque		:	**CASTERA**
(D2)	Type		:	**3SS34T**
	Variantes		:	Néant
	Versions	(1)	:	**S / ~~T / R / M~~ 0 / ~~1 / 2 / 3~~ ~~A~~ / B / ~~C D / E~~**
(D3)	Dénomination commerciale		:	Néant
(E)	Numéro d'identification à compléter		:	**VGV3SS34TEA1T0302**
(F1)	Masse en charge techniquement admissible (kg)		:	**59500**
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	(1)	:	**~~25000 /~~ 34000 ~~/ 38000 42000 / 54000 /~~ 56500 ~~/ 59500~~**
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)		:	Néant
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)		:	Sans objet
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg)	(à compléter)	:	12150 kg
(J)	Catégorie internationale		:	**O4**
(J1)	Genre national		:	**SREM ~~/ SRSP / SRTC~~**
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	(1)	:	**~~PLATEAU ou~~ PTE ENG ~~ou PTE CONT~~**
(K)	Numéro de la réception par type		:	**O4.04.004.33A.M1**
(P1)	Cylindrée (cm^3)		:	Néant
(P2)	Puissance nette fiscale ((kW)		:	Néant
(P3)	Source d'énergie		:	Sans objet
(P6)	Puissance administrative (CV)		:	Sans objet
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)		:	Sans objet
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du constructeur)		:	Sans objet
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt		:	Néant
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn^{-1})		:	Néant
(V7)	CO_2 (g/km)		:	Sans objet
(V9)	Classe environnementale		:	Sans objet

est entièrement conforme au type et aux versions dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-joint, et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel.
Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1

Avec mention sur carte grise (1) : **« TE possible R.322-2 »** **~~« TE exclusif R.322-2 »~~**

sort de nos usines, le : 06 Décembre 2007
pour être livré à :

Fait à Castillon-la-Bataille,
Le : 06 Décembre 2007
Le constructeur.

AMC CASTERA
SA au capital de 300 000 €
BP 128 - ZI de Barbet
33350 CASTILLON LA BATAILLE
Tél.05 57 40 37 37 - Fax 05 57 40 14 65
RC 93 B 46 - APE 342 A
N° Siret 390 330 645 00016

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota : **pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.**

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R-318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- D'une déclaration à la Préfecture ;
- Le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Porte à faux avant hors tout.	(2)	: 1,400 m	Dimensions des pneumatiques	(2) :	235/75 R 17.5
Porte à faux arrière hors tout à l'axe du train roulant	(2)	: 3,350 m	indice de charge / vitesse des pneumatiques	(2) :	143/141 J
Empattement			Marque et type freins	(2) :	SAE 3020P
- entre l'axe d'attelage et l'axe du train roulant (m)	(2)	: 8,550 m	Configuration et catégorie du système ABS	(2) :	2S 2M
- distance entre essieux (m)	(2)	: 1,400 m	Protection latérale	(1) :	OUI ~~/ NON~~
Poids à vide avant (t)	(2)	: 2.600 t	Protection AR anti-encastrement	(1) :	OUI ~~/ NON~~
Poids à vide arrière (t)	(2)	: 9.550 t	Dispositif anti- projection	(1) :	~~OUI~~ / NON

(1) *Rayer les mentions inutiles*
(2) *A compléter*